

ZONE D'ACTIVITÉ DE TOURNES-CLIRON

La requalification en Ardennes Emeraude est en marche



Lorsque la branche ouest du Y Ardennais sera mise en service, Ardennes Emeraude jouira d'une situation idéale à proximité immédiate d'un grand axe autoroutier Nord-Sud et d'une liaison rapide avec le Bénélux.

La CCI des Ardennes gère la zone d'activités (Z.A.) de Tournes-Cliron créée en 1978 et connectée à la RN 43 à l'ouest de Charleville-Mézières. Elle a été baptisée récemment Ardennes Emeraude. Elle couvre 83 hectares dont 19 sont actuellement occupés par vingt-deux entreprises représentant 500 emplois.

C'est donc, dès à présent, qu'il faut rendre cette zone d'activités plus attractive à de prévisibles implantations d'entreprises en modernisant ses infrastructures et leurs abords.

Dans le contrat territorial

À l'issue d'études débutées en juin 2005, la CCI des Ardennes a défini un programme de réaménagement estimé à 4 M d'euros. Une partie de ce budget sera prise en charge par le contrat territorial des Ardennes (Etat, Conseil régional de Champagne-Ardenne, Conseil général des Ardennes) qui soutient la revitalisation économique du département. La Chambre de Commerce s'est positionnée à hauteur de 6 M d'euros pour l'aménagement des zones d'activités de Tournes-Cliron et de Donchery.

La transformation en Ardennes Emeraude de la zone d'activité de Tournes-Cliron

passera par la refonte complète de sa voirie, la construction d'une station d'épuration (équivalence 600 habitants) et la mise en conformité (loi sur l'eau) de son réseau d'assainissement. A cela s'ajoutent le déploiement d'une signalétique déclinant le thème Ardennes Emeraude, la modernisation de l'éclairage public et du mobilier urbain, le réaménagement de l'entrée de la zone, l'augmentation du parking (650 m² – 30 places) de Maximo dont les locaux sont situés à proximité de cette entrée, et l'aménagement de 64 hectares inoccupés d'Ardennes Emeraude.

Extensions et installations

Il s'agit de préparer la zone à de nouvelles implantations qui ne manqueront pas de se produire après la réalisation des travaux qui devraient être achevés en novembre 2007. D'ores et déjà trois projets particuliers sont en cours de réalisation :

- L'extension de la société La Buvette (numéro 1 européen de l'abreuvoir automatique pour animaux d'élevage et de matériels d'élevage) par l'acquisition d'un terrain de 2 ha.
- L'extension de la société B.J. Industries (ingénierie des unités de recyclage du plomb

des batteries) par l'acquisition d'un terrain de 2 000 m²,

- Et l'implantation à venir de la société Fioul Service (distribution de fioul domestique, négoce et distribution de produits pétroliers aux entreprises, aux transporteurs et stations-services) qui acquiert une parcelle de 2 000 m² afin d'y installer cinq cuves de 100 000 litres et des bureaux.

Contact Gwénaél Guégan,
Tél. 03 24 56 62 88 – gguégan@ardennes.cci.fr

Cinq atouts à valoriser

"Ardennes Emeraude est l'une des rares zones d'activités des Ardennes à disposer d'une réserve foncière. Sa configuration sans relief permet d'implanter tous les types d'entreprises, explique René Verdier, président d'Innovation Développement (80 salariés, 7 M d'euros de CA), société de services en électronique industrielle installée sur la zone. De plus, les prix des terrains y sont très attractifs. La zone est située non loin de Charleville-Mézières, situation parfaite pour les PME-PMI locales qui travaillent sur la zone. Elles sont ainsi à proximité de leurs clientèles. Cependant, il faut penser dès à présent à la désenclaver, à la connecter à une autoroute, si l'on veut y attirer d'autres entreprises plus grandes, des logisticiens par exemple. Il y a de la place pour créer ici mille emplois de plus".

La DUP toujours en attente malgré une enquête favorable

Le prolongement de l'A 34 à l'ouest de Charleville-Mézières jusqu'à Rocroi et la frontière belge, soit 30 kilomètres d'autoroute gratuite, a fait l'ob-



jet en 2005 d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). Le rapport de la commission d'enquête n'a mentionné aucune réserve particulière, mais 15 recommandations.

Au mois de mai 2006, la DDE des Ardennes a donc adressé à la Direction Générales des Routes, au ministère de l'Équipement qui l'a transmis au conseil d'État, une proposition de suite à donner aux 15 recommandations, ainsi que le projet de décret déclarant d'utilité publique la branche ouest du Y ardennais. Ce projet de décret est actuellement étudié par le conseil d'État. C'est la dernière étape avant la signature par le Premier Ministre.

En tout état de cause, les études de projet se poursuivent. Après consultation des entreprises, les travaux de la branche ouest, estimés par l'Etat à 278 M d'euros, devraient commencer fin 2007.

Le Parc Central propose le paiement par carte

À Charleville-Mézières, rue Jean Jaurès, la CCI des Ardennes exploite et gère un parking public de 131 places que surveillent deux gardiens durant la journée (de 7 h à 19 h).

Le parking central compte aujourd'hui 80 abonnés qui peuvent y stationner leurs véhicules à la journée, toute la nuit ou 24 heures sur 24. Le parking est aussi fréquenté par des usagers occasionnels qui se munissent à l'entrée d'un ticket horaire. Au mois de février 2006, la CCI des Ardennes a fait remplacer et moderniser le système informatisé d'accès au Parc central qui a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 125 000 euros. Désormais, les usagers peuvent payer leur stationnement avec leurs cartes de crédits. D'ores et déjà, 12% de la clientèle utilisent ce moyen rapide de paiement.

L'ouverture vers l'avenir du port de Givet

Les travaux d'aménagement d'une plateforme multimodale dans le port fluvial de Givet sont en cours d'achèvement.

Quant à son exploitation et à sa gestion, la CCI des Ardennes prépare le lancement d'un appel d'offres international qui sélectionnera des spécialistes ad hoc et qui se déroulera selon deux phases :

- un appel à candidatures de manière à sélectionner les entreprises les plus compétentes qui se présenteront, puis
- l'étude du dossier de chaque entreprise sélectionnée qui aura au préalable répondu à un cahier des charges très strict.

